



## Journal des Cercles



### Edito

**L'invasion du Capitole**, le 6 janvier 2021, par des manifestants pro-Trump a laissé pantois la plupart des pays. Les Etats Unis d'Amérique, ce parangon autoproclamé de la démocratie, ont vu leur symbole le plus sacré saccagé par une horde de contestataires encouragés par leur propre président.

De quoi surprendre le plus réfractaire des gaulois.

L'Europe, partagée entre gêne et condamnation, la Russie, la Chine et l'Iran ironisant sur la soi-disant suprématie de ce régime politique, tous restent cependant vigilants voire inquiets quant à l'évolution des colères soudaines de leurs peuples.

Fin août 2020, des manifestants et sympathisants d'extrême droite s'agitaient devant le Bundestag, le parlement d'Allemagne. Juin 2019, des militants pro-démocratie envahissaient le Conseil législatif de Hong Kong. Début décembre 2018, la France assistait, impuissante, à la dégradation de l'Arc de Triomphe.

**La destruction des symboles étatiques du pouvoir devient l'exutoire des citoyens.**

Il n'est pas question de comparer, ici, la légitimité de leurs révoltes ni de deviner sur les raisons des ruptures sociétales qu'ils subissent.

Il s'agit simplement d'évoquer la cause réelle et universelle qui les mobilise; ce sentiment d'injustice dont ils se sentent victimes; un sentiment né du développement des inégalités, de l'exclusion, de la marginalisation et engendré par une économie néolibérale sans limite, sans tabou, soutenue voire encouragée par les gouvernements en place.

En France, l'exercice du pouvoir, tel qu'il se pratique depuis plusieurs décennies, est à bout de souffle. Or, les défis auxquels la Nation est confrontée sont considérables: défi économique, défi climatique, défi sanitaire, défi sociétal.

Concentré aujourd'hui sur la crise sanitaire, le gouvernement navigue à vue. Balayant plus de trois décennies d'austérité budgétaire ayant entraîné un appauvrissement sans nom des services publics, notamment hospitaliers, il colmate les brèches d'un naufrage économique annoncé. Incapable d'imaginer une vision politique nouvelle centrée sur l'épanouissement d'une République indivisible, laïque, démocratique et sociale, il exhorte les Français à avoir un comportement responsable ... face à une situation à laquelle il a largement contribué.

Une colère sourde couve au sein du corps social. Il n'est plus question, aujourd'hui, de s'interroger sur la réalité d'une implosion de la société, mais de savoir quand elle se produira.

Il est donc vital que les citoyens se mobilisent, aujourd'hui, pour recouvrer leur souveraineté et redevenir ce peuple constituant maîtrisant sa destinée. Ils peuvent le faire, pacifiquement, en créant au plus près de leur lieu de vie des cercles pour l'élection d'une **Assemblée Constituante**.

## N° 2

## Février 2021

### DANS CE NUMÉRO

<b>Edito</b>	<b>1</b>
<b>Activités des cercles.</b>	<b>2</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretiens croisés</li> <li>• Agenda des cercles</li> <li>• Création de cercles</li> </ul>	
<b>Activités autour des cercles</b>	<b>3</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontres Bourguignonnes</li> <li>• Réseau Résistance</li> </ul>	
<b>Actualités territoriales</b>	<b>4</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les collectivités territoriales: faire et défaire, c'est toujours réformer</li> <li>• Territoires et collectivités territoriales: ce qui change en 2021</li> </ul>	
<b>Autour de la Souveraineté</b>	<b>5</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Europe des régions ou l'émiettement des Etats</li> </ul>	
<b>Vie de l'association</b>	<b>6</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Témoignages locaux</li> <li>• Vos réactions</li> <li>• L'Europe des régions ou l'émiettement des Etats (suite)</li> <li>• A la rencontre des cercles</li> </ul>	

✉: [coordinationdescercles@free.fr](mailto:coordinationdescercles@free.fr)

🌐: <https://www.pouruneconstituante.fr/>



## Activités des Cercles.

### ENTRETIENS CROISÉS



Face à la déliquescence de la vie politique française, due à la faillite des responsables politiques, le président de l'APUC, A. Bellon, fait le constat d'une nécessaire mobilisation du peuple afin que celui-ci recouvre sa souveraineté et redevienne maître de sa destinée. Dans sa dernière vidéo, il encourage les citoyens à créer, au plus près de leur lieu de vie, des cercles locaux, vecteurs naturels de l'instauration des États généraux de la constituante devant finaliser l'élection d'une Assemblée constituante.

Cependant, créer, animer, développer un cercle local reste, il faut bien le reconnaître, une activité prenante et difficile. **André Cuerq**, président du cercle de Lyon et **Loïck Gourdon**, président de celui de Nantes, reviennent sur les obstacles qu'ils ont dû surmonter, et surmontent encore, aujourd'hui.

Pour André comme pour Loïck, nombre de personnes sollicitées pour participer aux activités d'un cercle considèrent le thème de la constituante comme un sujet d'« intello », loin *a priori* de leurs préoccupations quotidiennes. Ce qui reste, pour le moins paradoxal lorsque l'on se rappelle des banderoles appelant à l'élection d'une Constituante lors des manifestations des Gilets Jaunes.

Toujours est-il que leur mobilisation pour un thème tel que celui de la Constituante semble les effrayer.

En fait, souligne Loïck, beaucoup d'entre-elles confondent « Constituante » avec « Constitution » et craignent d'être « embarquées » dans des séquences de rédaction d'un futur contrat social. Elles évoquent alors, dit-il, leur difficulté à écrire et à s'exprimer en public.

### Agenda des cercles



Après une période d'absence, le cercle de Marseille s'est à nouveau réuni (06/01). Plusieurs initiatives visant à mobiliser les Marseillais autour de l'élection d'une Constituante ont été évoquées (cf. [compte rendu](#)), notamment la préparation d'une réunion publique courant mai sur un sujet concernant concrètement la vie des personnes (l'habitat indigne).

Le cercle prévoit de se réunir dans la 1ère quinzaine de février (10 ou 11 février).

Et puis, confirme André, elles associent souvent l'APUC à un énième mouvement partisan qui viendrait encombrer un paysage politique en crise.

Il nous appartient, reprend le président du cercle de Nantes, de leur expliquer que, si l'association milite pour un changement des institutions, elle souhaite avant tout que le peuple s'exprime sur les conséquences des défaillances du système politique actuel.

Or, insiste Loïck, le peuple, c'est eux, eux qui subissent dans leur quotidien les effets sociaux de décisions politiques et économiques prises par des personnes dont toutes n'ont pas été élues démocratiquement.

Le but de l'association est, poursuit-il, de les encourager à rédiger et à déposer, à leur mairie, leurs cahiers d'exigence, c'est-à-dire de soumettre à la 1<sup>ère</sup> institution de proximité, leurs vœux et réclamations pour une société plus juste, plus égalitaire et plus respectueuse de leur qualité de citoyen.

En tant que présidents de cercle, nous devons, précise André, trouver des méthodes, voire des animations susceptibles de rendre les débats internes à nos cercles plus dynamiques. Il en existe que nous utilisons peu, voire pas du tout.

A titre d'exemple, il cite « **la conférence gesticulée** », c'est-à-dire l'explication, par un spécialiste, d'un sujet complexe (ex: les défauts de la V<sup>ème</sup> République), de manière théâtralisée. A l'issue de la prestation, précise-t-il, un débat nourri entre membres et nouveaux arrivants, animé par l'intervenant, s'installe inmanquablement.

Enfin, pour favoriser la création de nouveaux cercles, Loïck comme André suggèrent de renforcer le collectif des présidents afin de faciliter le parrainage de nouveaux cercles, et d'enrichir leurs pratiques d'animation par des échanges d'expérience.

### Création de cercles



Pour faire suite à son appel concernant la création de cercles, plusieurs adhérents ont déjà fait part à André Bellon de leur souhait de participer à l'instauration de cercles en Alsace et dans les Cotes d'Armor.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'association pour participer à des cercles près de votre localité.

Mail: [coordinationdescercles@free.fr](mailto:coordinationdescercles@free.fr) ou [pouruneconstituante@yahoo.fr](mailto:pouruneconstituante@yahoo.fr)

## Activités autour des cercles.



En déplacement à Dijon, Hugues Debotte, membre du bureau de l'APUC, a eu l'occasion de rencontrer Clément Lacaille (de l'association [Les Amis du Monde diplomatique](#)) et membre de

l'APUC.

Durant plus de deux heures, ils ont échangé sur la situation sociale et sociétale de la France telle que l'observent leurs associations respectives.

S'ils ont admis que le **lien entre misère**, dans laquelle entraînent de plus en plus de personnes, **et élection d'une assemblée constituante** pouvait paraître ténu, ils ont néanmoins reconnu une volonté grandissante de nombreux concitoyens à ne plus contenir leur colère.

Cette colère de ne pas être écouté, d'être ignoré, méprisé.

Cependant, constataient-ils, ils sont souvent désarmés quant à la manière de faire entendre leur voix.

L'expérience des gilets jaunes a beaucoup déçue, les résultats obtenus n'étant pas à la hauteur des efforts fournis et des espoirs engendrés.

Pour autant, leur envie de lutter contre cette privation grandissante et non concertée de liberté ainsi que celle de reprendre en main leur destinée restaient intactes.

Hugues et Clément ont convenu qu'une manière pertinente de réveiller et consolider la citoyenneté des personnes, souhaitant sortir de l'ornière dans laquelle les politiques successives les avaient jetées, était de

### RÉSEAU RÉSISTANCE

En janvier et février 2020, l'APUC et le réseau [Resistance](#) ont organisé des rencontres avec différents mouvements citoyens en Normandie, Bretagne et Rhône Alpes, afin de faciliter des rapprochements entre ces mouvements et les cercles locaux de l'APUC.

La motivation première de ces collaborations était de promouvoir des mobilisations communes portant essentiellement sur les failles institutionnelles de la V<sup>ème</sup> république permettant, ainsi, d'ouvrir des débats sur des thèmes tels que la souveraineté, la démocratie, le Peuple constituant, ...

La crise sanitaire a stoppé cet élan. Il n'a pu reprendre que début janvier 2021. Un calendrier de rencontres figure **en page 6** du présent journal.

### RENCONTRES BOURGUIGNONNES.

les aider non seulement à clarifier les dérives institutionnelles fissurant les fondements de la République mais également à identifier les conséquences de celles-ci sur leur quotidien.

Pour cela, ils ont estimé qu'en partant d'un référentiel commun expliqué - *citoyenneté, souveraineté, suffrage universel, constituante* -, il serait nécessaire de clarifier des éléments fondamentaux du contrat social liant les citoyens - *Etat, Démocratie, République, Laïcité...* - en mobilisant non seulement des moyens classiques telles que **conférences publiques ou réunions internes**, mais également en s'appuyant sur des outils de communication multiples tels que **radios associatives locales, chaînes vidéos, publication internes à l'APUC, débats autour de film-documentaire, fiches d'Éducation Populaire** (documents en PDF, diffusables) ....

Hugues a rappelé, aussi, l'importance d'identifier des communes dont les maires exprimeraient une volonté d'initier des méthodes favorisant le développement de la démocratie de proximité.

La création d'un cercle pourrait être alors un moyen idéal pour accompagner leur démarche et favoriser, par la même occasion, l'émancipation citoyenne de leurs administrés.

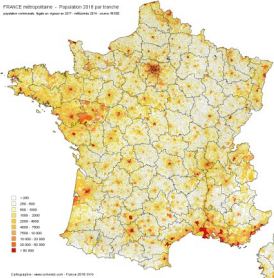
Après Dijon, Hugues a repris contact avec des militants rencontrés lors du séminaire de [Montceaux-les-Mines](#) afin d'évoquer l'opportunité d'y créer un cercle local, d'autant que, d'après ses informations, le maire de Toulon-sur Arroux ne serait pas hostile à une telle initiative.

*Le réseau Résistance s'appuie sur plusieurs partenaires nationaux implantés dans de nombreuses villes et plusieurs départements tels que : Marseille (13), Cantal (15), La Rochelle (17), Cher (18), Dijon (21), Besançon (25), Brest (29), Morlaix (29), Nîmes (30), Auch (32), Bordeaux (33), Montpellier (34), Rennes (35), Grenoble (38), Nantes (44), Manche (50), Meuse (55), Vaucouleurs (55), Metz (57), Thionville (57), Nevers (58), Lille (59), Saint-Omer (59), Clermont-Ferrand (63), Pyrénées-Atlantiques (64), Strasbourg (67), Mulhouse (68), Munster (68), Rhône (69), Lyon (69), Avignon (84), Yonne (89), Argenteuil (95), Sarcelles (95), Montmorency (95).*

*Si vous souhaitez recevoir de plus amples informations sur ces responsables locaux vous pouvez vous adresser directement à Hugues via la boîte mail: [coordinationdescercles@free.fr](mailto:coordinationdescercles@free.fr).*

## Actualités territoriales.

### Les collectivités territoriales: faire et défaire, c'est toujours réformer.



Au 1er janvier 2020, la **France** compte **34 968 communes**, 45 arrondissements municipaux et **1 254 EPCI** (établissement publics de coopération intercommunale).

Et, depuis le 1er janvier 2019, elle enregistre 21 mé-

tropoles, dont deux à statut particulier: Paris et Marseille.

Cette réforme des collectivités territoriales rend désormais automatique la transformation en métropole des intercommunalités de plus de 400.000 habitants si elles se situent au centre d'une aire urbaine de plus de 650.000 habitants, ou si elles sont des capitales régionales.

Pourront aussi devenir des métropoles, sur la base du volontariat, certaines intercommunalités situées dans une zone d'emploi de plus de 400.000 habitants. Ce qui est le cas d'une douzaine de métropoles dont celle du Grand Paris.

En janvier 2016, le nombre de régions passent de 22 à 13 afin d'être *plus grandes et plus fortes*. Clairement, il s'agit pour le gouvernement d'opposer aux Länder des régions françaises susceptibles de « tenir la comparaison ».

Mais la réforme des collectivités n'en est pas pour autant terminée. Une loi du 2 août 2019 crée, en remplacement des départements du Haut et du Bas Rhin, une nouvelle collectivité territoriale : la **Collectivité européenne d'Alsace**, ce qui paraît étonnant si l'on se rappelle du rejet (par voie référendaire en 2013) par les Alsaciens de la fusion des deux départements avec la région Alsace.

Bien que relevant juridiquement de la catégorie des départements et faisant toujours partie de la région Grand-Est, elle bénéficie, depuis le 1 janvier 2021, de compétences nouvelles concernant notamment la coopération frontalière avec l'Allemagne et la Suisse.

On peut s'interroger quant aux conséquences sur l'unité de l'Etat et la cohésion nationale de la convergence de deux mouvements en apparence distincts mais en réalité nourris par une même vision européenne, à savoir la volonté de réaliser le **pacte girondin** évoqué par le président et l'ambition du **Comité de Régions** (cf. l'Europe des Régions ou l'émission des états, page 5 et 6) à savoir celle de renforcer le lien direct en l'UE et les collectivités territoriales.

*Transfert de compétences de l'État vers les collectivités, baisse des dépenses publiques, nouvelles compétences, les E.P.C.I. (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) tendent de plus en plus à remplacer les communes. De la gestion de l'eau, au traitement des déchets, en passant par les transports, loisirs et infrastructures, leurs domaines d'action s'élargissent tandis que leur nombre diminue.*

*Cela traduit la concentration grandissante des compétences de ces groupements et du délitement du lien de proximité entre maire et administrés.*

### Territoires et collectivités territoriales: ce qui change en 2021

À compter du 1er janvier 2021, une série de mesures entre en vigueur dans de nombreux domaines ...

**La taxe d'habitation (TH) va être totalement supprimée pour les résidences principales.**

Depuis 2020, 80 % des foyers étaient totalement dégrévés de taxe d'habitation. Les 20 % de foyers restants seront progressivement exonérés jusqu'à la suppression totale de la TH en 2023.

Un **nouveau schéma de financement des collectivités locales** entre en vigueur en 2021 leur permettant d'être intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation.

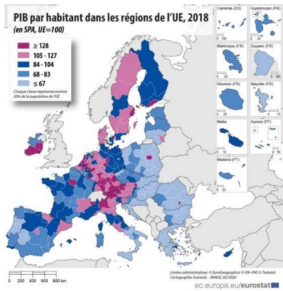
**Allègement des impôts de production en faveur des entreprises**, au moyen d'une division par deux du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et d'un nouveau mode de calcul de la valeur locative des locaux industriels. Les effets sur les ressources des collectivités sont neutralisés.

**Automatisation progressive du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** par un calcul automatique, dans une nouvelle application dédiée, sur la base des dépenses imputées sur un ensemble de comptes éligibles. Il s'agit donc d'une simplification pour les collectivités.

**De nouvelles enveloppes en faveur de la relance dans les territoires et une prorogation jusqu'en 2022 de sept dispositifs de soutien aux territoires en difficulté.**



**L'Europe des régions ou l'émiettement des Etats**



D'après Céline, l'histoire ne repasse pas les plats.

Mais, elle reste, cependant, facétieuse quant à l'écriture de ses menus ... si l'on en croit **EUROSTAT**.

Cette direction générale, en charge de l'information statistique européenne, publiait, en

Mars 2020, une **étude comparative** de la richesse créée par habitant, à l'échelle des 242 régions composant les 27 Etats membres de l'UE.

D'après cette étude, la France présentait, en 2018, un niveau de PIB par habitant (en SPA) supérieur de 4% à la moyenne européenne, la plaçant ainsi à la 10<sup>ème</sup> place des Etats membres. Ni dans le peloton de tête, ni dans celui de queue, juste au *centre ... droit*.

Il en allait, cependant, tout autrement au niveau régional. Ainsi, sur les 14 régions françaises (13 métropolitaines et 1 ultramarine), seules 2 d'entre elles développaient un PIB par habitant (en SPA) égal ou supérieur à 100 (IdF: 178 et Auvergne - Rhône - Alpes: 100).

Pire, si la France avait gardé la répartition territoriale d'avant la réforme de 2015 (22 régions + 5 ultramarines), la place des régions françaises dans le classement européen aurait été encore plus défavorable. Près de la moitié d'entre elles aurait, en effet, représenté plus d'un cinquième des régions de l'Europe ayant un PIB par habitant inférieur de 32% à 17% de la moyenne européenne.

**Difficile, dans ces conditions, de rivaliser avec les Länder.**

D'ailleurs, la carte éditée par Eurostat souligne clairement le sillon territorial où se crée plus qu'ailleurs la richesse de l'Union Européenne; un « croissant régional » allant du Nord de la Suède jusqu'au centre de l'Italie en passant par

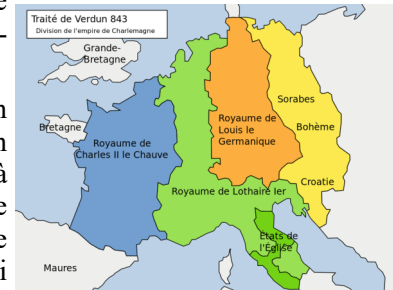
*Gouvernance : mode de pilotage d'une politique économique fondée sur la coopération et la coordination d'acteurs multiples.*

*Gouvernement : conduite d'une politique générale par le pouvoir exécutif, pouvoir sur la société attribué par la Constitution d'un pays.*

le Danemark, les Pays-Bas, la Basse Saxe, la Rhénanie du Nord, le land de Hesse, la Rhénanie - Palatinat, le Bade Wurtemberg, la Bavière et l'Autriche).

Cette carte, toute chose égale par ailleurs, en rappelle une autre. Celle que traça le traité de Verdun, en 843, imposé par les fils de Louis le Pieux, fils de Charlemagne, à leur frère ainé Lothaire après que celui-ci fut défait à la bataille de Fontenoy - en - Puisaye.

L'empire carolingien fut, alors, divisé en trois parties: à l'Ouest, le Royaume de Charles II le Chauve, à l'Est, celui de Louis le Germanique et au Centre, le royaume de Lothaire 1<sup>er</sup>.



Un traité préfigurant en quelque sorte les futurs Etats d'Italie, de France et d'Allemagne.

Mais là ne s'arrête par l'analogie, certes quelque peu tirée par les cheveux. Quoique!

Plus à l'Est, des peuples vassaux tels que les Abodrites, Vélètes, Sorabes, Tchèques, Moraves, Avars, Croates et Serbes, tous d'origine slave (exceptés les Avars) cernaient l'ancienne frontière de cette confédération germanique que constituait, alors, l'empire des Francs.

Ces peuples formeront plus tard la Pologne, la Hongrie, la Tchèque, la Croatie, la Serbie. Pays qui, pour certains, revendiqueront, au sein de l'Union Européenne, leurs spécificités nationales inaliénables.

L'Europe n'en finit pas de chercher un modèle de gouvernance qui satisfasse à la fois les intérêts des Etats, jaloux de leur souveraineté, et l'intérêt général de l'Union.

Pour dépasser ce cadre étatique souvent conflictuel, le traité de Maastricht a instauré, en 1994, le **Comité des Régions** dont l'objectif annoncé était le renforcement de la cohésion (*suite page 6*)

*Le produit intérieur brut (PIB) par habitant en SPA (en standards de pouvoir d'achat) est une mesure de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits moins la valeur des biens et services utilisés pour leur création. L'indice de volume du PIB par habitant en Standards de Pouvoir d'Achat est exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne fixée à 100. Si l'indice d'un pays est supérieur à 100, le niveau du PIB par tête pour ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union européenne et vice versa. Les chiffres de base sont exprimés en SPA, c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives du PIB en volume entre les pays.*



## Vie de l'association.

### Témoignages locaux



Partager votre expérience, ou vous nourrir des expériences acquises par d'autres, vous pouvez poster, ici, votre demande ou votre expérience.

D'ores et déjà, nous vous faisons part d'une initiative des Amis du Monde diplomatique d'Aix en Provence à propos de la crise sanitaire actuelle.

Il s'agit de rencontres avec des personnalités universitaires et scientifiques du sud de la France.

Vous trouverez [ici](#) la rencontre du 23/01 avec Laurent Mucchielli. La prochaine aura lieu le 6/02 avec Fabrice Aubert.

### L'Europe des régions ou l'émiettement des États (Suite de la page 5)

économique et sociale entre les États membres, mais qui, en réalité, permettait de créer un lien direct entre les Régions et l'UE.

Ce principe (apparent) de subsidiarité a séduit un nombre conséquent d'élus régionaux toujours enclins à étendre leur pouvoir et leur autorité.

Mais ce **leurre de la démocratie de proximité** a, *in fine*, trois conséquences dramatiques.

Il met en concurrence les régions entre elles, générant inéluctablement des disparités qui accroissent ainsi les inégalités non seulement entre les citoyens d'un même pays mais également entre les peuples des États membres.

Il minimise la place des États centraux et accélère de fait l'émiettement de leur souveraineté.

Il renforce l'opacité du processus décisionnel des institutions européennes donnant inévitablement à des technocrates une autorité et un pouvoir tels qu'aucune démocratie ne les aurait accordés légitimement à ses représentants légalement élus.

Par la mise en concurrence des régions entre-elles, l'Europe se veut supranationale, mais elle emprunte finalement le même chemin qui conduisit, à la fin du 4<sup>ème</sup> siècle, à la scission de l'empire romain.

Le Brexit en est le signe avant-coureur.

Mais également quel regard portent-ils sur ces mesures limitant les libertés?

N'hésitez pas à nous transmettre vos témoignages à l'adresse mail : [coordinationdescercles@free.fr](mailto:coordinationdescercles@free.fr)

### Vos réactions



Vous êtes plusieurs à avoir réagi aux initiatives des députés et des sénateurs concernant les projets et propositions de loi sur la laïcité (cf. Journal des Cercles N°1).

Certains d'entre vous estiment que la loi de 1905 est suffisamment explicite sur ce principe et pensent que tous rajouts (tripatouillages) législatifs ne feraient que dénaturer l'esprit dans lequel cette loi a été élaborée.

D'autres pensent que la solution n'émergera pas d'une nouvelle loi mais de l'impérieuse nécessité de restaurer l'esprit républicain en réinvestissant dans les services publics qui ont toujours été des vecteurs de consolidation de l'unité nationale.

### A la rencontre des cercles



Hugues nous signale l'**agenda prévisionnel** de ses déplacements « A la rencontre des cercles ».

**Début Février** : Finistère / Morbihan (sous réserve de disponibilité),

**Fin février/ Début Mars** : Meuse/ Meurthe et Moselle / Moselle,

**Fin Mars / Début Avril** : Nîmes / Avignon / Alès,

**Courant Mai** : Toulouse / Albi / Tulle.

Naturellement ces dates sont tributaires des disponibilités des acteurs locaux.

*André Cuerq (Lyon), Loïck Gourdon (Nantes) et Hugues Debotte (Normandie) ont participé à l'élaboration de ce deuxième numéro du Journal des Cercles.*